

Présentation

Comme l'atelier 2 l'a rappelé, les espaces agricoles et naturels situés sur les littoraux méditerranéens ont été intensément bâtis depuis les années 1970, tant par des aménagements intensifs (programmes immobiliers, infrastructures) que pour la construction individuelle, parfois illégale. Conflits d'usage et enjeux paysagers trouvent théoriquement une forme de résolution dans la planification du droit du sol, mais la prise de conscience de la nécessité d'une protection publique est inégale selon les régions.

Entre volontés politiques et pratiques sociales, ce troisième atelier s'intéressera aux formes du contrôle public de l'urbanisation et à la régulation des conflits d'usage autour des espaces ouverts des littoraux méditerranéens. La comparaison des études de cas permettra d'abord de préciser la chronologie et d'évaluer l'efficacité des outils réglementaires, législatifs, fonciers et éventuellement fiscaux disponibles pour la gestion du littoral. On s'intéressera notamment aux interactions entre les différents échelons des politiques publiques, de la commune à l'Europe, et aux modalités de coordination entre l'Etat et les collectivités territoriales (question de la décentralisation).

À travers les politiques publiques, l'objectif de cet atelier est aussi d'explorer les formes locales de la gouvernance territoriale. Comment les acteurs locaux se saisissent-ils des outils disponibles pour gérer leur territoire ? Peut-on déjà tirer un bilan des démarches de type GIZC (gestion intégrée des zones côtières) ? Alors que les paysages littoraux se présentent souvent comme la juxtaposition d'espaces induits par des logiques économiques distinctes (le tourisme, l'agriculture, l'industrie...), la régulation publique peut-elle se fonder sur l'émergence de projets de territoire partagés par les acteurs publics et privés, la communauté locale dans sa diversité ? La concertation et la participation publicisent les conflits mais pourraient aussi créer des opportunités de résolution, des formes innovantes de gestion territoriale.



Contacts

UMR Telemme MMSH
Marie-François Attard
tél. 0033 442 524 207, fax 0033 442 524 374
courriel : attard@mmsh.univ-aix.fr

École française de Rome
Histoire moderne et contemporaine
Directeur des études : Jean-François Chauvard
Secrétariat : Catherine Garbin
tél. 0039 0668 601 244
courriel : secrmod@efrome.it

UMR TELEMME MMSH
École française de Rome
Ramses²

Urbanisation des littoraux
méditerranéens et maintien des espaces
ouverts (agricoles et naturels)

Atelier 3

Régulation publique de l'urbanisation
et des conflits d'usage

Aix-en-Provence 7, 8 septembre 2009

UMR TELEMME MMSH
5, rue du Château de l'Horloge
salle Georges Duby
(RDC, bâtiment A)

Lundi 7 septembre 2009

9h30

Accueil

Coline Perrin (École française de Rome)

Introduction

Jean-Eudes Beuret (Agrocampus-ouest, Rennes)
Mettre en œuvre la gouvernance territoriale par des processus de concertation et de médiation.

Le cas français

Modérateur :

Jean-Eudes Beuret (Agrocampus-ouest, Rennes)

Jacques Daligaux
(Université d'Aix-Marseille 1),
L'articulation entre la Loi Littoral et les outils de planification en Provence (PLU, ScoT, DTA). La régulation publique peut-elle arrêter la marche forcée vers le continuum urbain ?

Yann Gerard
(UMR LIENSs Université de La Rochelle),
Les élus locaux face aux opérateurs fonciers de protection de l'environnement.

Anne Cadoret (Université de Bourgogne),
Valérie Lavaud (Université de Montpellier III,
laboratoire MTE),
L'urbanisation illégale sur le littoral du Languedoc-Roussillon entre laisser-faire et reprise en main par les pouvoirs publics.

Discussion

14h30

Comparaisons méditerranéennes

Modérateur : Jacques Daligaux
(Université d'Aix-Marseille 1),

Julien Rochette (Iddri - Sciences Po),
Récents développements de la planification côtière en région Sardaigne.

Coline Perrin (École française de Rome),
Interactions entre les différentes échelles de planification littorale dans la Maremme toscane (Italie).

Fatmir Guri (Université Agricole de Tirana)
Politiques de gestion foncière dans la zone littorale Albanaise..

Ons Ben Attia Fradi
(ISA de Tunis, AgroParisTech),
Le littoral de la région sahélienne tunisienne : d'un espace agricole vert/ouvert à une frange littorale urbanisée.

Discussion

Mardi 8 septembre 2009

9h30

Réunion fermée :

préparation de l'ouvrage de synthèse.